La démobilisation au service naval

Le ministère de la marine a mis sur

pied le directorat de la réhabilitation

Ottawa, 15. - Le ministère de la Défense nationale pour le service naval à terminé l'organisation de la démobilisation et du retour à la

la demobilisation et du retour a la vie civile de son personnel excédent les exigences, suivant la fermeture des théâtres de guerre de l'Atlantique et de l'Europe, a-t-on annoncé hier. Un certain nombre d'officiers, marins et femmes ont déjà été libérés et le service a prêté son concours à leur réhabilitation. Mais la tâche principale est

té son concours à leur renapuna-tion. Mais la tâche principale est encore à venir, quand la plus gran-de partie du personnel naval rentre-na pays pour se faire licencier. ra au pays pour se faire licencier.
Pour effectuer le travail au sein du service et collaborer avec les différents ministères du gouverne-ment et organisations civiles con-cernées, le ministère de la Marine a

mis sur pied le Directorat de la réhabilitation, sous la direction du capitaine Paul-W. Earl, R.C.N.V.R., chef de l'état-major des réserves et membre de l'état-major de la Mari-Le lieutenant-commandant J.-H. McDonald, R.C.N.V.R., agit comme directeur de la démobilisation, le commandant T.-M.-C. Taylor, R.C. N.V.R., dirige le classement du personnel et le commandant P. Lowe sonnel et le commandant P. Lowe, R.C.N.V.R. est à la tête de la division éducative. Depuis plusieurs mois déjà des officiers de marine, par des confé-rences, des discussions ouvertes et la distribution de livres et de pamphlets ont contribué à mettre les marins au courant de ce qui touche leur retour à la vie civile, pensions du service et du gouvernement subventions primes prédits ment, subventions, primes, crédits, bénéfices, études, toutes les choses enfin auxquelles ils ont droit et dont ils peuvent profiter. Selon le mécanisme en vigueur, le marin qui a droit d'être licencié

se rapporte d'abord au centre préparatoire au licenciement, qui est l'établissement naval le plus pro-che de l'endroit où il était en ser-

vice, et ensuite au centre de licen-ciement définitif, d'où il sort en ci-vil et qu'il peut choisir lui-même. Ce dernier établissement est d'ordi-

naire le siège de la division navale où il s'est enrôle.

Le ministère de la Marine considère qu'il est de première importance que les licenciements deviennent effectifs dans le plus court de-

lai possible. Le stage au premier centre devrait être d'ordinaire de lai possible. quarante-huit heures et au second d'une journée. Voici ce qui se passe au centre préparatoire au licenciement. (a) Le marin s'inscrit aux casér-

rine

(a) Le marin s'inscrit aux casernes et conclut les arrangements nécessaires. (b) Il dit à quel congé il a droit. (c) Il choisit le centre de licenciement définitif. (d) Il passe son examen médical et son examen dentaire. (e) Il discute en groupe de la réhabilitation sous la direction de conseillers de la Marine.

Le centre de licenciement défi-nitif est le plus important pour le marin du point de vue de la réhabilitation. C'est là qu'il est interviewé par un conseiller de la marine qui fait l'historique de sa vie, en passant par son entraînement et ses études d'avant et pendant la guerre et l'expérience qu'il possède. On lui explique les bénéfices qu'il peut tirer des mesures prises pour lui

tirer des mesures prises pour lui par le gouvernement. S'il se cher-che un emploi et demande des con-seils, on lui en donne. Quarante seus, on lui en donne. Quarante conseillers sont actuellement occupés à ce travail et on en a besoin de quatre-vingts autres.

Si le sujet désire profiter des bénéfices ou des crédits que lui offre le gouvernement, on le met directement en contact avec le rectement. rectement en contact avec le re-présentant local du ministère des anciens combattants. S'il désire une position on fait les démarches

nécessaires pour lui obtenir un in-terview avec l'officier local du ser-vice national sélectif ou les agen-ces de placement locales. Des officiers de marine de liai-son sont nommés dans ce but dans tous les centres de licenciement dé-finitif. Leurs fonctions consistent à être en contact avec les ministères concernés, les agences et les comités ruraux, dans les intérêts des licencies. Ils servent de con-

Au centre de licenciement défi-nitif, les marins quittent officielle-ment le service naval. Ils s'occupent de toucher leur dernier salai-re, obtenir des billets de transport, des cartes de rationnement, des des cartes de rationnement, primes d'habillement pour la vie

seillers aux membres du personnel du service et sont toujours à leur disposition. On vient de commen-

cer à entraîner ces officiers à Ha-

lifax.

civile, etc., et bien entendu, leur certificat de licenciement.